



Demande de dérogation

Comité consultatif sur l'urbanisme et l'aménagement (CCUA)

Parc national Jasper

L'acceptation de cette demande par Parcs Canada ne constitue aucunement une garantie d'approbation. La proposition sera approuvée ou rejetée à l'issue d'un examen environnemental et d'une analyse des problèmes d'aménagement. L'approbation est conditionnelle au respect de l'ensemble des modalités du permis et des conditions imposées au chapitre de l'environnement et de l'aménagement.

A – PROJET

Titre du projet : _____

Adresse du projet : _____

B – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Le demandeur sera le point de contact unique pour cette demande (y compris la facturation).

- Le demandeur est le titulaire de domaine à bail (détenteur du bail du terrain loué par Parcs Canada) **OU**
- Le demandeur est un agent autorisé par le locataire – *veuillez inclure une Lettre d'autorisation du titulaire du domaine à bail signée par ce dernier autorisant le demandeur à demander des permis en son nom pour sa propriété.*

Nom de famille	Prénom	Nom de l'entreprise (<i>le cas échéant</i>)	
Adresse postale		Code postal	Province
Courriel		No de téléphone	No de cellulaire

C – DÉROGATION DEMANDÉE

Politique d'aménagement du territoire de la ville de Jasper

Directives en matière de motif architectural

Autre _____



N° de section de la politique :	Description de la dérogation :
N° de section de la politique :	Description de la dérogation :

D – ADMISSIBILITÉ DE LA DÉROGATION

Une demande de dérogation est présélectionnée par un agent de développement pour s'assurer qu'elle est complète et qu'elle répond aux critères obligatoires de demande de dérogation. Si l'agent de développement juge que la demande de dérogation est complète et répond aux critères obligatoires, elle sera ensuite présentée à l'audience publique du CCUA. Les critères obligatoires de dérogation sont les suivants :

1. La proposition d'aménagement concerne une activité autorisée pour le bâtiment ou le terrain en question dans la réglementation sur l'aménagement du territoire et dans le plan communautaire; **et**
2. La proposition d'aménagement n'aurait aucune incidence indue sur les agréments du secteur ou sur l'utilisation, la jouissance, la sécurité, l'esthétique ou la valeur des propriétés avoisinantes; **et**
3. Soit (choisir une des options ci-dessous) :
 - une configuration inhabituelle de la propriété;
 - des conditions du sol inhabituelles;
 - d'autres facteurs;

qui sont propres à la propriété, qui sont peu courants dans le secteur et qui ne résultent pas de l'action du demandeur peuvent engendrer des obstacles inutiles ou des difficultés pratiques pour la réalisation du projet;

ou

 - l'approbation de la dérogation améliorerait probablement la qualité de la conception de l'aménagement compte tenu de son emplacement dans le parc ou des directives en matière de motif architectural; **ou**
 - l'approbation de la dérogation faciliterait la conservation d'une ressource du patrimoine bâti du parc.



Veillez fournir une explication détaillée de la justification susmentionnée ou du motif de la demande de dérogation choisi ci-dessus.

E – LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

La demande de dérogation est distincte d'une demande de permis d'aménagement, et il est de votre responsabilité de préparer une trousse de demande de dérogation complète. La trousse devrait contenir suffisamment de renseignements pour que les membres du CCUA, ou le grand public, puissent examiner et comprendre la dérogation pour laquelle vous présentez une demande ainsi que former une opinion sur celle-ci. En plus du présent formulaire de demande de dérogation, votre trousse de demande de dérogation doit contenir :

- la description de votre projet et la façon dont la dérogation précise pour laquelle vous présentez une demande est liée à ce projet;
- tout plan de la propriété, plan d'étage ou plan d'élévation illustrant la dérogation;
- tout autre détail, ou photos, qui pourrait aider à soutenir votre demande de dérogation.

F – RENONCEMENT AUX DROITS DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels sont utilisés pour gérer les activités relatives aux biens immobiliers, comme l'administration et l'émission de demandes de permis d'aménagement dans le parc national Jasper. La collecte de renseignements personnels est autorisée par le paragraphe 8(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être transmis aux membres du Comité consultatif de l'urbanisme et de l'aménagement (CCUA) et aux participants à l'audience publique dans le cadre du processus d'examen de toutes les demandes de modification, de permis d'activité discrétionnaire ou de modification de zonage dans le parc national Jasper. Les renseignements et les dessins présentés avec la présente demande font partie des dossiers de Parcs Canada et sont donc assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*.



Vos renseignements personnels sont gérés conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à d'autres lois applicables. Vous avez le droit de demander la protection de vos renseignements personnels, l'accès à ces renseignements et la correction de ceux-ci, comme décrit dans le fichier de renseignements personnels ordinaires (POU 948) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les instructions pour obtenir les renseignements se trouvent dans la publication gouvernementale intitulée Info Source, à l'adresse Web suivante : www.infosource.gc.ca

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement réservé à vos renseignements personnels. Pour ce faire, veuillez consulter le site suivant : <https://www.priv.gc.ca/en/report-a-concern/file-a-formal-privacy-complaint/file-a-complaint-about-a-federal-institution/>

Je, _____ conviens que Parcs Canada peut transmettre au grand public mes renseignements personnels et tous les renseignements ou plans contenus dans la présente trousse de présentation au cours de la période de consultation publique ou dans un des cas suivants : autorisation de dérogation; délivrance de permis d'aménagement; délivrance de permis de construire; ou délivrance de permis d'activité discrétionnaire, afin de donner au public l'occasion de se faire une opinion. Je comprends également que l'Agence Parcs Canada pourrait avoir à communiquer les renseignements étant donné que la présente demande fait partie des dossiers de Parcs Canada et qu'elle est donc assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information*.

J'ai pris connaissance du contenu qui précède et je comprends parfaitement sa signification et ses conséquences, et j'ai signé le présent consentement.

Signature du locataire ou de la personne
désignée par le locataire

Date